

## **Le Burkina Faso face à la pandémie du COVID-19**

**Dans un contexte de crises multiples**

### **Solutions pour l'approvisionnement de tous en produits de première nécessité**

- Réorganiser les marchés et « yaars » et/ou
- Organiser le redéploiement des marchés et « yaars » dans les établissements scolaires

**Note n°05-03-24-2020 du 24 mars 2020**

**Institut**

**FREE Afrik**

*L'économie au service de la liberté*

*Economics for Freedom*

**Note de veille et de prospective stratégiques sur la pandémie du COVID-19 dans un contexte de crises multiples au Burkina Faso**

#### **Contacts :**

[contact@free-afrik.org](mailto:contact@free-afrik.org)

[freeafrik.secretariat@gmail.com](mailto:freeafrik.secretariat@gmail.com)

[free.afrik@gmail.com](mailto:free.afrik@gmail.com)

Tél. : +226 66 99 40 15

+226 25 37 64 86

#### **Veille et prospective stratégiques de l'Institut FREE Afrik**

Face à l'urgence de la pandémie du coronavirus, l'Institut FREE Afrik a suspendu ses activités et mis en place un programme de veille et de prospective stratégiques qui s'appuie sur des chercheurs et experts de son réseau national et international.

L'Institut FREE Afrik remercie tous ceux qui ont apporté leur concours à la réalisation de la présente note.

## ***Faire face au COVID-19 dans un contexte de crises multiples***

Le Burkina Faso affronte la pandémie du coronavirus dans des conditions singulièrement difficiles. Le pays fait face en effet à une superposition de crises, toutes de gravité exceptionnelle, et qui ont fragilisé ses liens fondamentaux :

- le défi terroriste ;
- les exactions et massacres de masse de populations civiles ;
- la crise humanitaire qui touche plus de deux millions de personnes dont plus de 700 000 déplacés ;
- et les nombreux conflits sociaux dans les administrations publiques.

Plus qu'ailleurs, l'efficacité de l'action publique et des réponses collectives comportent des enjeux de survie de l'État et de la Nation.

Un communiqué du Gouverneur de la région du Centre, en date du 23 mars 2020, décide de « la fermeture des gros marchés et *yaars* de la commune de Ouagadougou et des communes rurales » du 25 mars au 20 avril. Cette décision, indique le communiqué, vient en application des mesures prises par le Président du Faso le 20 mars en vue de lutter contre la propagation du coronavirus. Elle traduit l'engagement des autorités de la région contre la pandémie.

Il est vrai que la forte densité des marchés et *yaars*, la promiscuité qui y règne et les installations inappropriées en font, potentiellement, des lieux d'accélération de la diffusion du virus.

Toutefois, la mesure comporte des limites qui appellent des ajustements majeurs.

### ***La décision de fermeture des marchés et « yaars » est inadaptée et comporte des dangers***

- La fermeture des marchés pour près d'un mois (et vraisemblablement plus) n'est pas tenable dans la région du Centre ni dans aucune autre région du pays.
  - o Elle priverait, en effet, les populations, les plus vulnérables en particulier, d'approvisionnement. La majorité des burkinabè n'a ni les capacités financières ni les équipements électroménagers (encore moins l'alimentation continue en électricité) pour faire des stocks d'aliments et de produits de première nécessité pour plusieurs jours.
  - o Les marchés concentrent des activités lucratives pour des centaines de milliers de populations dont plusieurs vivent dans un cycle économique de quelques jours ; c'est-à-dire qu'elles ont besoin de poursuivre leur activité quasi-quotidiennement pour en tirer les ressources de la subsistance.
  - o Cette mesure ne peut pas être respectée pendant plusieurs jours. Elle pourrait occasionner des protestations voire de la violence de la part de populations qui se sentiraient non considérées dans leurs difficultés et vulnérabilités.
  - o La mesure semble introduire une inégalité de traitement car elle est silencieuse sur les supermarchés et alimentations de la ville qui continueraient à recevoir sa clientèle « plus aisée », sans que soient prises du reste des dispositions suffisantes quant aux distances à respecter.

- La fermeture des marchés pourrait faire perdre la compréhension et le précieux soutien de populations (les « petites gens ») qui du reste sont encore très peu informées sur les enjeux de la pandémie et restent exposées à toute sorte d'infox. Il faut garder toujours à l'esprit le climat général de défiance de l'Autorité dans lequel la pandémie se déploie au Burkina Faso.
- Les expériences dans le monde, y compris dans des pays qui ont appliqué les mesures les plus draconiennes (confinement total), en Afrique comme ailleurs, montrent que le fonctionnement des marchés est assuré et est vu comme un paramètre important de résilience.
- Il est impératif que des mesures alternatives adaptées assurent un approvisionnement régulier des populations en alimentation et produits de première nécessité.

**Pour éviter la rupture de l'approvisionnement des populations en produits de première nécessité dans la durée, il serait opportun de considérer les solutions, non exclusives, décrites ci-après :**

- *Réorganiser les marchés, en profitant d'une fermeture temporaire limitée, pour assurer un fonctionnement dans des conditions optimales de précautions sanitaires ;*
- *Organiser le redéploiement de tous les marchés ou d'une partie des marchés et « yaars » sur les sites d'établissements scolaires.*

### **1. Option 1 : Réorganisation des marchés pour assurer un fonctionnement les conditions optimales de précautions sanitaires**

- Après concertation avec tous les acteurs concernés, fermer le marché durant quelques jours pour réorganisation, nettoyage et désinfection avant remise en service
- N'autoriser que les ventes des aliments et produits de première nécessité indispensables.
  - Les boutiques et étals de vente de produits qui ne sont pas de première nécessité (effets d'habillement, ustensiles de cuisine, produit de beauté, tailleurs, coiffeuses, etc.) seront fermés.
- Organiser une nouvelle disposition d'étals avec une distance de sécurité entre les vendeurs/vendeuses.
- Instaurer des horaires précis d'ouverture et de fermeture du marché (par exemple tous les jours de 8H à 12H).
- Réguler l'accès au marché
  - Des forces de sécurité aux entrées/sorties
  - Présence simultanée d'un nombre maximum de vendeurs/vendeuses à déterminer
  - Cela supposera une organisation en fonction des produits à proposer à la vente, et de la rotation à prévoir entre les vendeurs/vendeuses
  - Faire entrer les acheteurs par petit groupe dont le nombre devra être préalablement arrêté de façon concertée
  - Faire respecter les règles arrêtées pour la file d'attente
  - Faire laver convenablement les mains au savon ou à une solution hydro-alcoolique avant d'entrer dans le marché de même qu'à la sortie

- Prévoir un dispositif de sensibilisation aux entrées des marchés
- Organiser le nettoyage et la désinfection des marchés et « yaars » chaque soir.
- Certains marchés pourraient être refermés le temps d'une remise à niveau en cas de défection.

## **2. Option 2 : Organiser, au niveau local et avec l'implication des acteurs locaux, le redéploiement des marchés et « yaars » dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) où pourraient être prises des mesures d'hygiène adaptées.**

- Réquisitionner les établissements publics et privés les plus adaptés
- Organiser les vendeuses et vendeurs **de produits de première nécessité** par petits groupes dans les classes en respectant les distances de sécurité et les autres mesures de précautions prescrites et en évitant toute promiscuité
- Organiser les ventes au travers des fenêtres des classes en prenant en compte les risques spécifiques aux produits animaux
- Les différents bâtiments de l'établissement recevraient les catégories d'aliments et produits
  - Organiser les bâtiments en secteurs d'accès aux différentes catégories de produits
  - Baliser les chemins d'accès aux classes, y compris par des moyens de fortune comme la cendre
- Une régulation de l'accès serait organisée à l'entrée de l'établissement dans le respect des règles d'hygiène
  - Des forces de sécurité à l'entrée
  - Faire respecter les règles arrêtées pour la file d'attente
  - Faire laver convenablement les mains au savon ou à une solution hydro-alcoolique avant d'entrer dans l'école
  - Faire entrer par petit groupe en indiquant les chemins à suivre
  - Faire laver les mains à la sortie de l'établissement
- Les clients se présenteraient à la fenêtre des classes pour faire leurs achats. Cela éviterait la promiscuité entre les clients et les vendeurs, ce qui semble plus efficace que le port hypothétique de masques
- Des messages de sensibilisation pourraient être donnés à la population à l'entrée des établissements
- On peut organiser le nettoyage et la désinfection des sites chaque soir
- Ces dispositions offriraient des facilités de contrôle des prix.
- Les marchés de gros pourraient être organisés selon ces mêmes principes en adaptant l'idée.

## **Modalités de mise en œuvre contextuelle de l'option 2**

Le développement participatif de cette idée peut nourrir les imaginations locales et construire une intelligence collective pour assurer un approvisionnement continu des ménages en aliments et produits de première nécessité.

### ***Principes de mise en œuvre***

- Il s'agit d'une mesure à expérimenter, à affiner, à ajuster et à adapter au contexte de chaque commune et localité par une implication multi-acteurs et une dynamique d'intelligence collective
- Elle appelle une mise en œuvre diligente mais graduelle permettant d'évaluer la pertinence et d'opérer les changements requis :
  - o des communes pilotes pourraient démarrer l'expérimentation ;
  - o un suivi-évaluation doit permettre d'arrêter un modèle assorti des paramètres de succès et des variables d'adaptation en vue de procéder à un passage rapide à l'échelle.
- La dimension participative est centrale. Il est en particulier indispensable d'engager les acteurs des marchés et « yaars » comme partenaires de premier plan. Leurs idées et amendements renforceront la pertinence et l'applicabilité de la mesure.

### ***Les acteurs clé de la mise en œuvre***

La proposition de reconvertir certains établissements scolaires en marchés organisés de façon appropriée doit être considérée comme une responsabilité de la Municipalité, sous la coordination des autorités de la région et avec l'appui du gouvernement. Elle requiert l'action concertée des acteurs suivants :

- les maires et les élus locaux qui doivent être les principaux organisateurs de la mesure ;
- de même que les associations ou représentations des marchés et « yaars », des commerçants du secteur informel, etc. ;
- les leaders d'opinion au niveau local (leaders associatifs, autorités coutumières, religieuses et personnalités respectées) ;
- les réseaux locaux de communication communautaire (radio, crieurs publics, etc.)
- les autres autorités locales ;
- les forces de sécurité ;
- les autorités sanitaires ;
- les autorités administratives et politiques compétentes.

### **Mesures complémentaires**

- Organiser une régulation des flux de clientèles et des files d'attente dans les supermarchés et alimentations.
- Soutenir les initiatives de la livraison de fruits et légumes à domicile en assurant les bonnes conditions de précautions sanitaires.

**Le COVID-19 et l'ensemble des crises qui assaillent notre pays nous lancent un défi : celui de la solidarité nationale ; de l'intelligence collective et de la responsabilité à tous les niveaux.**